

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

## AMENDEMENT

N ° CD2431

présenté par

M. Simian, Mme Lardet, M. Blanchet, Mme Vanceunebrock et Mme Amadou

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 37 BIS A, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.